**Vous avez été sélectionné pour entrer en formation en soins infirmiers aux Instituts de Formation en Santé du CH Saverne**

**Afin de confirmer votre inscription merci de fournir les pièces suivantes :**

Un chèque relatif aux droits de scolarité d’un montant de 175 € (tarif pour l’année scolaire 2024/25) libellé à l’ordre de la Régie des recettes CH Saverne.

La photocopie recto/verso de la pièce d’identité valide

L’attestation **CVEC**

Le **dossier médical** :

* Un certificat médical établi par un médecin agréé,
* Une photocopie du carnet de vaccinations,
* Une attestation médicale de vaccinations (ARS)

L’attestation d’affiliation à la Sécurité Sociale datant de moins de 3 mois

L’attestation d’assurance « responsabilité civile » (généralement comprise dans l’assurance de votre lieu d’habitation)

Deux relevés d’identité bancaire à votre nom

Une photocopie de l’attestation d’assurance du véhicule à votre nom ou le contrat vous mentionnant

Une photocopie de la carte grise (peut être au nom d’une autre personne)

Votre curriculum vitae actualisé

Une photocopie de votre relevé de notes du baccalauréat (pour les nouveaux bacheliers, dès réception)

Une photocopie de votre diplôme du baccalauréat (pour les nouveaux bacheliers, dès réception)

Une photocopie du dernier diplôme obtenu (si différent du baccalauréat)

Deux photos d’identité couleur normalisées identiques (3,5 x 4,5 cm)

*(Attention : notez au dos de chaque photo votre nom et prénom)*

La copie du certificat de **participation à la Journée Défense et Citoyenneté** (JDC)

Pour les candidats bacheliers **sélectionnés par la voie de la formation professionnelle continue ou par le dispositif Passerelle**

* L’attestation de désinscription ou de non inscription sur **Parcoursup** année 2023 (Vous trouverez le mode opératoire dans la rubrique « questions fréquentes »)

Une photocopie du courrier de prise en charge de l’employeur ou de l’OPCO **pour les personnes financées** **uniquement** (promotion professionnelle, Fongécif, Unifaf, Uniformation, ANFH,…)

Le « dossier apprenant » de la Région Grand Est complété, accompagné des pièces justificatives, (lire attentivement les **conditions de prise en charge des frais de formation** et des justificatifs à fournir selon votre situation – **annexe au verso**)

*Si vous avez moins de 26 ans et êtes en poursuite d’études, vous devez fournir* ***un certificat de scolarité*** *(année 2022-2023 ou 2023-2024)*

*ou*

*Si vous êtes demandeur d’emploi, vous devez fournir* ***l’attestation dûment complétée par Pôle emploi****, accompagnée de :*

*▶ Contrats de travail pour l’ensemble des emplois pendant la période de référence du 1er mars 2024 au 1er septembre 2024*

*▶ S’il y a lieu, toutes pièces justifiant d’un changement de profil ou d’une situation particulière.*

**Concernant le chèque relatif aux frais de dossier, aucun remboursement ne sera effectué en cas de désistement**

*Insérer le document de la région mentionnant les pièces à fournir pour la prise en charge de la formation. (Éditer chaque début d’année)*